

**OBJET MISE AU REBUT DE MATERIELS VETUSTES ET HORS D'USAGE
DE LA SALLE DE MUSCULATION DE CHAMP-FLEURI**

Divers matériels de musculation qui équipaient la salle de musculation du Complexe de Champ-Fleuri sont devenus vétustes et hors d'usage. Ceux-ci ne permettent plus l'usage auquel ils étaient destinés.

Un rapport d'expertise de la société SOCOTEC établi le 4 décembre 2013 a mis en évidence des anomalies et défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais. Ce même rapport préconise une mise à l'arrêt de ces matériels.

Il y a donc lieu de mettre au rebut ces matériels répertoriés en annexe.

En conséquence, je vous demande d'approuver la mise au rebut des matériels de musculation de la salle du Complexe de Champ-Fleuri (confer en annexe).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 30 août 2014
Délibération n° 14/5-30

**OBJET MISE AU REBUT DE MATERIELS VETUSTES ET HORS D'USAGE
DE LA SALLE DE MUSCULATION DE CHAMP-FLEURI**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/5-30 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur COUDERC Alain, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la mise au rebut des matériels de musculation de la salle du Complexe de Champ-Fleuri, répertoriés en annexe.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140830-14530-1B-DE
Date de réception préfecture : 02/09/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/09/2014



Gilbert ANNETTE

MATERIELS DE MUSCULATION A METTRE AU REBUT

Type d'équipement	Catégorie	Quantité	Statut	Lieu de stockage
APPAREIL D'ENTRAINEMENT FIXE	BANC A BICEPS	1	MISE A L'ARRET	COMPLEXE DE CHAMP-FLEURI
APPAREIL D'ENTRAINEMENT FIXE	BOTTER MULTIFONCTIONS	2	MISE A L'ARRET	COMPLEXE DE CHAMP-FLEURI
APPAREIL D'ENTRAINEMENT FIXE	DEVELOPPEMENT COUCHE	1	MISE A L'ARRET	COMPLEXE DE CHAMP-FLEURI
APPAREIL D'ENTRAINEMENT FIXE	DEVELOPPEMENT INCLINABLE ET ABDOMINAUX	4	MISE A L'ARRET	COMPLEXE DE CHAMP-FLEURI
APPAREIL D'ENTRAINEMENT FIXE	DEVELOPPEMENT INCLINE	1	MISE A L'ARRET	COMPLEXE DE CHAMP-FLEURI
APPAREIL D'ENTRAINEMENT FIXE	LEG'S EXTENSION	2	MISE A L'ARRET	COMPLEXE DE CHAMP-FLEURI
APPAREIL D'ENTRAINEMENT FIXE	PECTORAUX	2	MISE A L'ARRET	COMPLEXE DE CHAMP-FLEURI
APPAREIL D'ENTRAINEMENT FIXE	PLANCHE A ABDO	3	MISE A L'ARRET	COMPLEXE DE CHAMP-FLEURI

Signé électroniquement par :

Le Maire
 01/09/2014



Gilbert ANNETTE